



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 7 avril 2022**

Le sept avril deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 11 - Votants : 15

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Richard LOPEZ, Mr Sébastien BESSON, Mme Émilie BOUTSIU

Absents excusés : Mr Pascal BOUTON (pouvoir donné à Mr Christian MAILLARD), Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à Mr Rodolphe BORRÉ), Mr Vincent CAILLÉ (pouvoir donné à Mr Stéphane ENTÈME), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Linda GABORIAU)

Absentes : Mme Hélène QUÉMERÉ et Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

**2022-04-07-006 – INTÉGRATION PAR VOIE DE MUTATION D'UN AGENT À TEMPS COMPLET AU SEIN DE LA PETITE CRÈCHE**

Considérant ce qui suit :

Suite à une demande de mutation reçue de Mme Sophie RONGET et afin de pérenniser le personnel en place au sein de la petite crèche, il est proposé de valider la mutation de Mme RONGET en tant qu'adjoint technique territorial.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de délibérer sur la mutation de Mme Sophie RONGET sur le poste d'adjoint technique territorial à temps complet nouvellement créé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE à l'unanimité de valider la demande de mutation de Mme Sophie RONGET sur le poste d'agent technique territorial à temps complet nouvellement créé.
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures relatives à l'intégration par voie de mutation de Mme Sophie RONGET.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Registre certifié conforme,  
Le Maire,  
Benoît COUTEAU